

## COMMUNIQUÉ

**Objet :** Carte géographique des zones de présence des chiens de protection de troupeaux  
**Réf :** COM

**Une carte géographique du territoire de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance avise les promeneurs des zones de présence de chiens de protection de troupeaux, dans les secteurs de montagne du territoire.**

L'information sur les zones de présence concerne les secteurs Bernex - Dent d'Oche - Bise. Cette carte n'est pas exhaustive et susceptible d'être modifiée. En effet, les troupeaux étant amenés à se déplacer durant la saison, la présence des chiens de protection peut évoluer.

Les écogardes de la communauté de communes rappellent l'importance du respect des consignes de sécurité et des comportements à adopter lors de rencontres avec ces chiens, qui jouent un rôle crucial dans la prévention de la prédation.

Pour une cohabitation harmonieuse avec les chiens de protection en montagne, il est recommandé de respecter certaines consignes. Les chiens de protection sont entraînés pour défendre leur troupeau et peuvent être méfiants envers les étrangers. Il est conseillé de ne pas les perturber. Il est donc important de suivre les recommandations et de se renseigner avant de partir en randonnée dans les zones concernées.

Pour plus d'informations et les recommandations, vous pouvez télécharger cette carte disponible sur le site de la CCPEVA ([cc-peva.fr/chiens-protection-troupeaux](http://cc-peva.fr/chiens-protection-troupeaux)).

### Quelques réflexes à adopter lors de votre passage dans une zone de troupeaux

- **Signalez votre présence :** Parlez ou faites du bruit pour que le chien soit conscient de votre approche.
- **Contournez le troupeau :** Dans la mesure du possible, contournez le troupeau, sans vous mettre en danger.
- **Restez calme :** Évitez les gestes brusques et gardez une attitude passive.
- **Ne fixez pas le chien :** Éviter le contact visuel direct peut prévenir une réaction défensive.
- **Ne nourrissez pas le chien :** Cela peut interférer avec son entraînement et son comportement de protection.
- **Gardez vos distances :** Contournez le troupeau et maintenez une distance de sécurité.
- **Ne courez pas :** Si le chien s'approche, marchez lentement sans tourner le dos ni courir.
- **Chien de compagnie :** Pour votre sécurité, nous vous conseillons de ne pas emmener votre chien avec vous en alpage. Dans le cas contraire, tenez-le en laisse. Si un chien de protection s'approche de vous, lâchez votre chien et laissez-les interagir, ne prenez pas votre chien dans vos bras.
- **Bâtons de marche :** Prenez-les dans une main, orientez-les vers le bas. Surtout ne les brandissez pas.



La CCPEVA s'implique dans les 17 objectifs de développement durable de l'ONU

**Contact presse (ne pas communiquer au public) :**

- Ecogardes – Tél. 06 43 92 03 30 / [ecogardes@cc-peva.fr](mailto:ecogardes@cc-peva.fr)

- Service communication – CCPEVA – Tél. 04 58 57 03 87 / [communication@cc-peva.fr](mailto:communication@cc-peva.fr)